



**DEPARTEMENT DE LA HAUTE CORSE**  
**COMMUNE DE SISCO**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRETE D'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DU DECLASSEMENT D'UNE VOIE COMMUNALE**  
**DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE ENQUETEUR**

Le Maire de la commune de SISCO

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vue le Code de la voirie routière
- Vue le Code des relations entre le public et l'administration
- Considérant le projet de déclassement d'une partie de la parcelle cadastrée C 1704

**ARRETE**

**ARTICLE 1 - OBJET DE L'ENQUETE**

L'enquête publique à organiser vise à informer et recueillir les observations du public concernant le projet de déclassement du domaine public communal d'une partie de la parcelle cadastrée C 1704 au hameau de Crosciano.

Ce projet sera soumis à une enquête publique dans les formes prescrites par les articles R 141-4 à R 141-9 du Code de la voirie routière et les dispositions du Code des relations entre le public et l'administration applicables aux enquêtes publiques qui ne relèvent ni du Code de l'expropriation ni du Code de l'environnement

L'enquête, d'une durée de 19 jours, s'ouvrira à la mairie de Sisco. Elle se déroulera du 5 août 2024 au 23 août 2024

**ARTICLE 2 - COMMUNICATION**

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage de la mairie et sur site. Il sera en outre publié sur le site internet de la commune : <https://www.mairie-de-sisco.com/>

**ARTICLE 3 - CONSULTATION DU REGISTRE D'ENQUETE PUBLIQUE**

Le présent dossier, ainsi qu'un registre d'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie pendant toute la durée de l'enquête prévue à l'article 1, afin que chaque

personne intéressée puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre ouvert à cet effet, les jours et heures habituelles d'ouverture de mairie.

Les observations du public peuvent également être formulées par courrier, remis au commissaire enquêteur lors d'une de ses permanences ou adressé à la Mairie de Sisco – Munacaghja – 20233 SSISCO avec la mention « Pour le commissaire enquêteur. Ces courriers devront impérativement être reçus avant la date de clôture de l'enquête publique le

#### **ARTICLE 4 - PERMANENCE DU COMMISSAIRE ENQUETEUR**

---

Monsieur Olivier BARDIN, Directeur de l'Association des maires de Haute Corse, est désigné pour exercer les fonctions de commissaire enquêteur. Il recevra en, en personne, les observations du public dan les locaux de la mairie aux dates et horaires suivante

- Lundi 5 août 2024 de 9 heures à 12 heures
- Vendredi 23 août de 9 heures à 13 heures)

#### **ARTICLE 5 - CLOTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

---

A l'expiration du délai d'enquête, c'est à dire le vendredi 23 août 2024, à 12 heures, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le Commissaire enquêteur qui, dans un délai d'un mois, transmettra au Maire le dossier et le registre d'enquête, accompagnés de ses conclusions motivées

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront consultables en mairie et publiés sur le site de la Mairie de Sisco

#### **ARTICLE 6 - FINALISATION DE LA PROCEDURE**

---

Le Conseil municipal à l'issue de l'enquête publique et au vu des conclusions du commissaire enquêteur, statuera sur l'opportunité de la démarche engagée.

#### **ARTICLE 7**

---

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet
- Monsieur le commissaire enquêteur

Sisco, le 18 juillet 2024

Le Maire

Ange Pierre VIVONI



The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Sisco, Haute-Corse. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SISCO' and 'HAUTE-CORSE'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Ange Pierre Vivoni'. A horizontal dashed line is drawn across the bottom of the stamp and signature.